



Le 7 octobre 2014

L'honorable Roger Luc Melanson
Ministre des Transports et de l'Infrastructure
C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

Cher collègue,

Le 22 septembre 2014, la population du Nouveau-Brunswick nous a confié le mandat de gouverner notre magnifique province. Nous avons travaillé fort pour gagner la confiance des gens et devons travailler encore plus fort pour la maintenir. Notre plateforme, *Un Nouveau-Brunswick en marche*, a jeté les bases d'un avenir meilleur. Nous avons obtenu quatre années pour définir l'avenir du Nouveau-Brunswick et nous devons aborder chaque jour avec un but bien précis. Notre but ultime est de travailler avec la population du Nouveau-Brunswick afin de procurer une direction claire et précise pour créer plus d'emplois, atteindre l'équilibre budgétaire et rendre la vie plus abordable pour les familles.

J'ai le plaisir de vous nommer à titre de ministre des Transports et de l'Infrastructure. Je tiens à vous féliciter et à bien vous faire comprendre à quel point il est extraordinaire de recevoir l'occasion de servir votre province en tant que député provincial et ministre. Vous assumerez de nombreuses nouvelles tâches en tant que ministre, mais votre rôle comme représentant de vos électeurs doit demeurer une priorité

En votre qualité de ministre, vous devrez voir à la mise en œuvre des engagements de notre plateforme liés à votre portefeuille. Les engagements pour lesquels vous êtes responsable sont définis dans la pièce jointe à la présente lettre.

En plus de vos autres responsabilités, vous serez également le ministre responsable de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick.

Le Cabinet du premier ministre joue un rôle crucial dans l'avancement du programme gouvernemental en veillant à la coordination d'activités, à la surveillance du rendement et à la gestion d'enjeux déterminants. Étant donné que nous travaillons en équipe, je m'attends à ce que vous :

- fassiez preuve de collaboration relativement aux initiatives stratégiques et aux questions de communications d'envergure;
- consultiez le Cabinet au sujet des décisions concernant la dotation en personnel de postes de nature politique et les nominations ministérielles;
- soyez au courant du programme législatif du gouvernement et du Ministère;
- démontrer un décorum amélioré à l'Assemblée législative
- soyez réceptifs aux besoins de vos collègues du caucus;
- demandiez l'approbation de tout déplacement à l'extérieur de la province;
- soyez financièrement prudent et transparent dans vos fonctions; et
- publiez un rapport des dépenses en ligne en temps opportun et de façon transparente

Je rappelle aux membres du Conseil exécutif leurs rôles et responsabilités ainsi que les normes d'éthique qu'ils doivent observer. Vous en trouverez une description plus détaillée dans le guide du ministre. Les membres du Conseil exécutif doivent de plus respecter les dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Vous devrez faire preuve de vigilance afin d'éviter les réels conflits d'intérêts ainsi que la perception de ceux-ci.

Alors que nous jetons les bases de relation de travail avec la fonction publique, je m'attends à ce que vous soyez conscient du professionnalisme et de l'engagement indéfectible de nos fonctionnaires. Nous nous engageons fermement à déployer des efforts particuliers afin de rebâtir la confiance et le respect entre la branche politique du gouvernement et les fonctionnaires professionnels.

Votre rôle de ministre au sein du gouvernement vous amènera à développer une relation de professionnalisme, de respect et de confiance avec vos sous-ministres. Dans l'organisation, le ministre et le/la sous-ministre ont des responsabilités et des rôles qui sont étroitement liés, mais distincts. Les responsabilités et les pouvoirs d'un ministre sont définis dans diverses dispositions législatives concernant son portefeuille. Le ministre doit individuellement rendre des comptes à l'Assemblée législative à l'égard de ses responsabilités. En plus des dispositions législatives habilitantes, des conventions non écrites et des précédents dictent au ministre la façon dont il doit s'acquitter de ses responsabilités et rendre compte des actions qu'il pose dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Le/la sous-ministre est la principale source dont peut se servir le ministre pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités collectives ou individuelles. Il incombe au sous-ministre d'assurer la gestion efficace du ministère en s'acquittant des responsabilités qui lui sont confiées par le ministre et des obligations qui lui sont conférées par la *Loi sur la Fonction publique* en ce qui concerne la dotation en personnel et la délégation des tâches. Si le ministre et le/la sous-ministre s'acquittent de leurs tâches en maintenant un niveau élevé de consultation et de coopération, l'organisation en bénéficie grandement. Bien que le/la sous-ministre est doté de diverses responsabilités, il/elle est responsable envers le premier ministre, par l'entremise du greffier, de faire respecter les politiques approuvées du gouvernement et d'appuyer le ministre d'une façon qui est conforme au programme et à la direction de l'ensemble du gouvernement.

À titre de ministre de la Couronne, votre priorité consistera à soutenir le programme du gouvernement. Vous devrez également travailler en collaboration avec le leader parlementaire du gouvernement pour soutenir le programme législatif du gouvernement, ce qui comprend la participation quotidienne à la période de questions et aux délibérations. Vous avez la responsabilité de travailler en toute collégialité avec vos collègues du cabinet pour faire avancer notre programme ensemble. Dans cet esprit de collégialité du Cabinet, il importe de se rappeler que les décisions qui engagent le gouvernement à l'égard de mesures autres que celles qui sont prévues par la plateforme sont prises par l'ensemble des ministres, non pas par les ministres individuels. En dernier lieu, vous devez offrir votre soutien à tous vos collègues du caucus et être attentifs à leurs besoins relevant de votre ministère.

Comme je l'ai mentionné lorsque je vous ai donné votre affectation, je vais évaluer le rendement de tous les ministres dans un délai de 18 à 24 mois. Nous avons un caucus très fort et il y aura des occasions d'apporter des changements au Cabinet tous au long de notre mandat.

Nous avons été investis d'une mission importante et rare. Je m'attends à ce que dès le premier jour, nous allons gouverner de façon impartiale et sage. Cet engagement à l'égard de l'excellence doit être omniprésent dans tout ce que nous faisons. Nous servons notre province par chacune de nos actions et chacune de nos décisions. Je vous demande d'aborder vos fonctions avec la plus grande diligence, dans un but bien défini et avec l'engagement très clair d'accorder la priorité aux intérêts des Néo-Brunswickois dans tout ce que nous faisons.

Enfin, je veux partager quelques conseils que j'espère que vous trouverez aussi utiles qu'ils l'ont été pour moi : travailler fort, être discipliné et prendre la responsabilité pour tout ce que vous faites. J'ai trouvé que lorsque j'ai suivi ces trois principes, j'ai toujours été fier de mes actions.

Veillez agréer, cher collègue, mes sincères salutations.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick,

L'honorable Brian Gallant

Pièce jointe : Engagements de la plateforme

Copies conformes : Greffier du Bureau du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet
Sous-ministre des Transports et de l'Infrastructure

Pièce jointe
Engagements
Transports et Infrastructure

Le gouvernement s'est engagé à réaliser les initiatives suivantes dans la plateforme **Un Nouveau-Brunswick en marche**. Il est attendu que le ministre des Transports et de l'Infrastructure prend la direction sur les engagements suivants :

*Pour offrir aux Néo-Brunswickois **plus d'emplois**, nous nous sommes engagés à :*

- Créer un fonds d'investissement dans l'infrastructure de 900 millions de dollars supplémentaires répartis sur six ans. Orienter ces fonds vers les projets stratégiques les plus pressants pour créer les conditions propices à la croissance de l'emploi à long terme d'après les évaluations fondées sur les données.
- Lancer un programme provincial de débroussaillage afin de procurer aux automobilistes une grande visibilité dégagée et des routes plus sécuritaires.
- Veiller à la réparation adéquate des nids-de-poule pour garantir la sécurité des automobilistes et de leurs véhicules en éliminant les critères arbitraires qui déterminent si un nid-de-poule- qualifie à titre de dommage à la route.
- Entretenir nos routes et les autres infrastructures gouvernementales de façon plus efficace en mettant pleinement en œuvre le système de gestion des actifs afin de prendre les décisions d'investissements sur la base des pratiques exemplaires de sécurité et d'entretien. Inclure des occasions d'améliorer l'efficacité énergétique dans la formule de gestion des actifs pour les édifices gouvernementaux.
- Travailler avec le gouvernement fédéral pour que le Nouveau-Brunswick obtienne sa juste part dans les secteurs suivants : Partager les investissements pour le renouvellement de l'infrastructure afin que les routes et les autres infrastructures publiques soient sécuritaires et pour mieux intégrer nos systèmes de transport terrestres, maritimes et aériens.
- Travailler avec le gouvernement fédéral pour que le Nouveau-Brunswick obtienne sa juste part dans le secteur suivant : effectuer les investissements nécessaires pour compléter la restauration de la rivière Petitcodiac.